

GRILLE TARIFAIRE - HONORAIRES DE SYNDIC

Honoraires de Syndic :	Fonction du nombre de lots Cf. contrat de syndic signé
Prestations Particulières	Tarifs TTC**
Prestations particulières (hors frais d'envoi des documents)	90 €/heure
Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires	
Préparation, convocation et tenue d'assemblée générale supplémentaire de 2H (9h/18h)	360 €
Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division	
Etablissement ou modification du règlement suite à décision du syndicat	Montant fixé en Assemblée Générale
Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété	Montant fixé en Assemblée Générale
Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres	
Déplacement sur les lieux	Vacation au temps passé
Prise de mesures conservatoires	Vacation au temps passé
Assistance aux mesures d'expertise	Vacation au temps passé
Suivi du dossier auprès de l'assureur	Vacation au temps passé
Prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrables rendues nécessaires par l'urgence	Coût horaire majoré de 150 %
Prestations relatives aux travaux et études techniques	
Montant fixé en Assemblée Générale	
Prestations relatives aux litiges et contentieux	
Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé réception	43 €
Constitution d'un dossier transmis à avocat, huissier ou assureur protection juridique	250 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat	Vacation au temps passé
Autres prestations	
Diligences liées à la préparation d'acquisition ou disposition des parties communes	Vacation au temps passé
Reprise de comptabilité sur exercice antérieur non approuvé et non réparti	Vacation au temps passé
Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (union syndicats,...)	Vacation au temps passé
Constitution et suivi de dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat	Vacation au temps passé
Constitution et suivi de dossier de subvention accordé au syndicat	Vacation au temps passé
Immatriculation initiale du syndicat	De 0 à 50 lots : 400 € De 51 à 100 lots : 520 € + 100 lots : 700 €
Frais et honoraires imputables aux copropriétaires	
Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception	45 €
Relance après mise en demeure	36 €
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	96 €
Frais de constitution ou de main levée d'hypothèque	150 €
Dépôt d'une requête en injonction de payer	150 €
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice et suivi en cas de diligences exceptionnelles	Vacation au temps passé
Etablissement du pré état daté	240 €
Etablissement de l'état daté	380 €
Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965)	150 €
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien ou des diagnostics techniques	36 €
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R.134-3 du Code de la construction et de l'habitation	36 €
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes	36 €

* Selon le taux de TVA actuellement en vigueur (si le taux de TVA venait à varier en plus ou en moins, le taux TTC de la rémunération évoluerait de la même manière). Grille tarifaire en vigueur au 1^{er} janvier 2025

